



**Le Maire**

*Taden, le 25 février 2021,*

Madame, Monsieur,

La commune de Taden est dans la dernière phase d'étude du projet d'aménagement de sa résidence intergénérationnelle. Située en plein bourg, elle pourrait accueillir ses locataires au premier semestre 2023.

**Les objectifs poursuivis sont les suivants :**

- créer** un espace de vie privilégié à destination des populations âgées ou à mobilité réduite.
- Proposer** des logements adaptés au vieillissement et accessibles financièrement au plus grand nombre. (Maisons de plain-pied, douches à l'italienne, chauffage par pompe à chaleur...)
- Favoriser** la mixité sociale et intergénérationnelle par la création de 3 lots dédiés à l'accession à la propriété pour des familles.

**La résidence serait composée de :**

- 11 maisons locatives (T 2 ou T3) avec garages attenants et cheminements doux.
- Une salle commune (pour réunion entre locataires et accueil des familles) réversible en logement
- Un espace vert aménagé.
- 3 maisons en accession à la propriété (destinées à de jeunes ménages)

**Pour peaufiner ce projet, nous aurions besoin de savoir si vous envisageriez d'y résider.**

Je précise que **répondre par l'affirmative ne signifie pas engagement de votre part**. Par contre, cela nous permet de définir la typologie des logements à privilégier.

En effet, même s'ils ont tous les mêmes prestations, les logements sont classés en trois catégories, selon le public auquel ils s'adressent et selon le financement accordé par l'état au bailleur :

- 1- Les **logements PLAI**, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires à faibles revenus.
- 2- Les **logements PLUS**, financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré).
- 3- Les **logements PLS**, financés par le Prêt Locatif Social, sont attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

**Les loyers peuvent être minorés du montant de l'APL (selon les revenus)**

## LOYERS MENSUELS PREVISIONNELS

### PLAI -- PLUS -- PLS (garage compris)

	PLAI	PLUS	PLS
T2- 50m <sup>2</sup>	326 €	385 €	400 €
T3-65m <sup>2</sup>	376 €	430 €	500 €

## PLAFONDS DE RESSOURCES LOGEMENT SOCIAL

### PLAI -PLUS-PLS

	PLAI	PLUS	PLS
1 personne	11 531 €	20 966 €	27 256 €
2 personnes ou une personne en situation de handicap	16 800 €	27 998 €	36 397 €

**Si vous êtes intéressé(e), ayez la gentillesse de remplir le coupon ci-dessous et de le déposer à la mairie avant le 15 mars (SVP).** PS : pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le CCAS (demander M. Lugan ou moi-même). Merci par avance:

**Evelyne Thoreux, Maire de Taden**

.....   
Monsieur, Madame, Monsieur et Madame (Entourer la bonne mention).....

Demeurant à Taden (adresse) :  
.....

Je pourrais être intéressé(e) par : un T2 (une chambre) ou un T3 (2 chambres) (entourer votre choix)

Selon le tableau de ressources, je pourrais bénéficier d'un logement (du plus faible au plus fort revenu)

PLAI	PLUS	PLS
------	------	-----

(entourer la bonne réponse en vous aidant du tableau ci-dessus)

Je trouve l'idée d'une salle commune intéressante : oui ou non (entourer la bonne réponse)

A Taden, le ..... Signature :